

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 33.

XIII. Jahrgang. *XIII.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 15. August 1829. *Porrentruy.* Samedi, 15 Août 1829.

Schweiz.

Bern. Der Bericht über den Bestand der Handwerkerschule während ihres dritten Lehrcurses im Winter 1828—1829, welchen einer der verdienstvollsten Vorsteher dieser Anstalt, Hr. Prof. Brunner, der ökonomischen Gesellschaft vorläufig mündlich abgestattet, ist nun ausführlich im Druck erschienen. Schon im vorigen Jahre waren wegen Vermehrung der Schüler bey großer Verschiedenheit ihrer Verkenntnisse dieselben in zwey Classen abgetheilt worden; im letzten Winter gieng man nun noch um einen Schritt weiter. Es fand sich nämlich öfter, daß einige Schüler in dem einen Fache mit größerm Nutzen dem Lehrvortrag in der obern, in dem andern demjenigen in der untern Classe folgen wollten. Damit nun diese Abwechslung im Besuchen beyder Classen möglich sey, mußten die nämlichen Fächer zu gleicher Zeit in beyden vorgetragen werden, und damit dieses geschehen

Suisse.

Berne. On vient de publier sur la situation de l'école technique, pendant son troisième cours de l'hiver 1828 — 1829, le rapport qui a été donné verbalement dans la dernière séance de la Société économique, par un des dignes chefs de cette institution, M. le Professeur Brunner.

Déjà l'année dernière, vu l'augmentation du nombre des élèves, et les différens degrés de leurs connaissances, on avait jugé à propos de les diviser en deux classes; l'hiver dernier on prit des dispositions ultérieures. Voyant que souvent quelques élèves témoignaient le désir de suivre, pour leur utilité, le cours de tel objet de l'instruction dans la haute classe et celui de tel autre objet, dans la basse classe; on convint d'enseigner ces objets en même tems dans les deux classes, ce qui demandait deux professeurs pour chacune de ces parties, et la direction eut le bonheur de trouver des

könne, auch jedes derselben mit zwey Lehrern besetzt werden, und die Anstalt war so glücklich, die hiezu erforderlichen Männer zu finden, indem sich Hr. Helfer Richard am großen Münster, welcher die deutsche Sprachlehre übernahm, nebst drey andern hiezu gütigst anboten. So stieg die Zahl der Lehrer diesmal auf 10, und die der Schüler auf 71.

Dem Bericht sind nun auch die von der Direction der Anstalt entworfenen Statuten beygefügt. Die frühern Leistungen derselben waren noch blos Probeübungen, indem die Existenz der Schule noch zu unsicher war, als daß an eine bleibende Einrichtung derselben gedacht werden konnte. Jetzt aber, da die Erfahrung den Nutzen derselben dargethan hat, und Hoffnung zur Fortsetzung des angefangenen vorhanden ist, schien es zeitgemäß, der Unternehmung eine bestimmtere Form zu geben, und diese zur Kenntniß des Publikums zu bringen.

Die Handwerkerschule soll ihren Statuten zufolge, als ein von allen hiesigen Schulanstalten abgesondertes eigenes Institut bestehen. Die Leitung derselben ist einer Direction anvertraut, welche aus den Lehrern der Anstalt und vier Männern aus dem Handwerker- oder Fabrikstande besteht, diese wählt aus ihrer Mitte vier Geschäftsführer, nämlich den Präsidenten, Secretair, Cassierer und Conservator, welchem letztern die Aufsicht über alle der Schule zugehörenden Effekten, Instrumente, Modelle ꝛc. obliegt. Die Ernennung der Lehrer geschieht durch die Direction, welche auch die Aufsicht über dieselben führt. Sie verpflichten sich, die ihnen übertragenen Pensen während eines ganzen Curses unausgesetzt vorzutragen, und haben keinen Anspruch auf irgend eine Bezahlung aus der Schulcasse. Die Schule wird in zwey Classen abgetheilt; der Unterricht umfaßt die Mathematik, deutsche Sprache, Zeichnen, Schreiben, Physik und Chemie; der Eintritt in die Schule steht Jedermann nach dem vierzehnten Altersjahre offen. Dem Bericht ist endlich auch die Rechnung über die Casse der Handwerkerschule vom Juny 1828 bis gleiche Zeit 1829 beygefügt. Das Einnehmen an Rechnungs-Saldo, Geschenken und Schulgeldern betrug Frk. 2215 7. Einige Schüler wurden aus den von dem Freymaurer-Verein hierzu bestimmten Summen frey gehalten. Das Ausgeben stieg auf Frk. 1962 7 5 Das Vermögen der Anstalt beträgt Frk. 1052 9 5, und hat sich in dem Rechnungsjahr um Fr. 141 2 5 vermehrt.

personnes qui voulurent bien se charger de cette tâche, c'était, avec trois autres, M. Richard, diacre à la cathédrale, qui prit sur lui d'enseigner la langue allemande.

C'est ainsi que le nombre des Professeurs augmenta jusqu'à 10, et celui des élèves à 71.

Le rapport contient cette fois les satuts établis par la direction de cette institution.

Ce qu'elle avait fait jusqu'ici n'étaient que des essais, vu que l'existence de l'école ne se trouvait pas encore assurée, au point de pouvoir songer à lui donner une organisation définitive. Aujourd'hui que l'expérience en a démontré l'utilité, et qu'on peut espérer qu'elle sera continuée, il a paru convenable d'en arrêter le réglement et de le porter à la connaissance du public

Suivant ses statuts, l'école technique formera un institut à part, et indépendant de tous les autres établissemens d'instruction de cette ville. Elle aura une direction composée des professeurs et de quatre artisans ou fabricans, cette direction nomme dans son sein quatre administrateurs, savoir: le Président, le secrétaire, le caissier et le conservateur, ce dernier est chargé de veiller à la conservation de tous les effets, instrumens, modèles etc. appartenant à l'école. La Direction nomme et surveille les professeurs, qui prennent l'obligation d'enseigner pendant toute la durée du cours, l'objet dont ils seront chargés, et ne peuvent éxiger aucun payement de la caisse de l'école. L'école est divisée en deux classes; les leçons comprennent les mathématiques, la langue allemande, le dessin, l'écriture, la physique et la chimie; chacun peut être admis à l'école, ayant l'âge de quatorze ans révolus.

A la suite de ce rapport se trouve le compte de la caisse de l'école, depuis le mois de juin 1828, jusqu'à pareil jour 1829; la recette composée du solde du dernier compte, de dons, et des rétributions des élèves, se monte à fr. 2215. 7. Quelques élèves, ont été placés à l'école au frais de l'association des francs-maçons. La dépense s'est montée à fr. 1962. 7. 5. Le capital de l'établissement forme la somme de fr. 1052. 9. 5. et s'est trouvé augmenté pendant cette année de fr. 141. 2. 5.

Rußland.

Odessa, 21. July. General Roth hat sich am 15. mit 500 Mann zu Varna eingeschifft, und ist nach Sizeboli gesegelt, wohin auch frische Truppen von Sebastopol geschickt worden sind. Er soll den Befehl haben, die Position Hussein Pascha's zu umgehen, und dem Obergeneral die Hand zu bieten. In 14 Tagen muß ein bedeutendes Ereigniß Statt gefunden haben, das die Dauer des Krieges bestimmen wird. Die Unterhandlungen zwischen dem Staatsrath Hrn. von Fonton und den türkischen Commissarien in Schumla sind abgebrochen. Die Türken scheinen erst nach größeren Verlusten nachgeben zu wollen. Der Handel liegt hier völlig darnieder, indessen wird an Militairlieferungen viel gewonnen, und Odessa selbst hat keine Ursache, über den Kriegszustand zu klagen; die Bewohner des flachen Landes in der Nähe der Meeresküste leiden aber sehr. General Paskewitsch macht Anstalten auf Erzerum zu marschiren. Gesundheitszustand unserer Stadt ist leidlich, doch giebt es viele Fieberkranke.

Auszug der Capitulation von Silistria vom 20. Juny 1829.

1. Alle die Besatzung von Silistria bildenden Truppen übergeben sich als kriegsgefangen, mit ihren Waffen, ihrem Gepäck, ihrer Artillerie, ihrer Flotille und überhaupt Allem, was der Krone gehört, und behalten nur das Privateigenthum.

2. Alle muhamedanischen Einwohner können mit ihren Familien und ihrem Eigenthum, aber ohne Waffen, den Platz verlassen und sich hinbegeben, wohin es ihnen gutdünkt.

3. Den Einwohnern, die nach Rußland gehen oder in Silistria bleiben wollen, wird alle Erleichterung gegeben werden.

4. Den Einwohnern, die zu Wasser nach Rustschuk gehen wollen, werden Böte geliefert; die sich zu Lande dahin zu begeben wünschen, erhalten eine angemessene Anzahl Wagen.

5. Eben so werden den kranken und verwundeten Gefangenen die nach Rußland gebracht werden, Böte und Wagen geliefert.

6. Den Einwohnern ist gestattet, vierzehn Tage lang bey der Festung einen Markt zu halten, um mit Personen, die nicht zu einer mit Rußland in Krieg befindlichen Nation gehören, sich in Käufe und Verkäufe einzulassen.

Russie.

Odessa, 21 juillet. Le 15 de ce mois le général Roth s'est embarqué avec 5000 hommes à Varna pour Sizeboli, où l'on a envoyé aussi des troupes fraîches de Sébastopol. On dit qu'il a l'ordre de tourner la position de Hussein-pacha pour faire sa jonction avec le général-en-chef. Dans la quinzaine un évènement important doit avoir lieu, lequel décidera de la durée de la guerre. Les négociations entre le conseiller d'Etat, M. Fonton, et les commissaires turcs à Schumla, sont rompues. Les turcs paraissent ne vouloir céder qu'après avoir éprouvé de plus grandes pertes. Le commarce est entièrement nul, mais on gagne beaucoup sur les fournitures militaires, et Odessa même n'a pas lieu de se plaindre de l'état de guerre; mais les habitans des campagnes le long des côtes, souffrent beaucoup. Le général Paskéwitsch fait des préparatifs pour marcher sur Erzerum. L'état sanitaire de notre ville est assez satisfaisant, mais il règne beaucoup de fièvres.

Extrait de la capitulation de Silistrie, du 20 juin 1829.

1. Toutes les troupes formant la garnison de Silistrie se rendront prisonnières de guerre avec leurs armes, leurs bagages, leur artillerie, leur flotille, et en général avec tout ce qui appartient à la couronne, et ne conserveront que leurs propriétés particulières.

2. Tous les habitans mahométans peuvent quitter la place, avec leurs familles et ce qui leur appartient, mais sans armes, pour se rendre où bon leur semblera.

3. Les habitans qui voudront aller en Russie ou rester à Silistrie obtiendront toutes les facilités.

4. Les habitans qui voudront se rendre à Rustschuk par eau, obtiendront des canots; ceux qui voudront s'y rendre par terre, obtiendront le nombre de chariots convenables.

5. Il sera également fourni des chariots aux prisonniers malades et blessés qui seront transportés en Russie.

6. Il est permis aux habitans de tenir marché près de la forteresse pendant quinze jours, et de faire des achats et des ventes aux personnes qui n'appartiennent pas à une nation se trouvant en guerre avec la Russie.

Bey Gelegenheit der Eröffnung der Jagd, wird aufs neue den patentirten Jägern in Erinnerung gebracht, daß es wie früher schon bekannt gemacht worden, innerhalb hiernach beschriebenen Gränzen im Oberamt Pruntrut, zu jagen verboten ist.

Jagdbann.

Die Wälder Groß- und Klein-Fahy, la Combe es Bacheux und der Burgerwald von Pruntrut, so wie auch die kleinern Hölzer innerhalb der hienach beschriebenen Gränzen, nämlich diejenigen von Courchavon und Mormont, von Bois d'Ete, Varrendin und Piley. Von der Stadt Pruntrut oberhalb der Straße (Linkerhand) bis zum Dorfe Courchavon, von diesem Dorfe durch die Straße zwischen dem Obrigkeitlichen Wald Fahy d'Hron und dem von Courchavon genannt Tarrerat nach Mormont, vor Mormont der Gemeind-Marche nach zwischen dem Walde von Varrendin, und demjenigen genannt le Rondat de Bure, durch den Weg von Courtedoux gegen Bure und längs dem Walde Piley gegen das Haus des Herrn Saugier, und von la Combe hinter dem Bois d'Ete, von Courtedoux hindurch auf der Straße gegen über von Creugenat, und der Straße nach von letzterm Ort bis wieder nach Pruntrut.

Dieses soll zu Jedermanns Kenntniß, durch das Leberbergische Wochenblatt bekannt gemacht werden.

Pruntrut, den 9. August 1829.

Der Oberamtmann, von Dießbach.

Ausschreibung.

Die Aspiranten für die durch Resignation erledigte Platz-Adjutanten-Stelle werden angewiesen, sich bis längstens den 22sten des laufenden Augstmonats in der Staats-Kanzley dafür anzuschreiben.

Staats-Kanzley Bern:

Zeerleder, Substitut.

Nachricht.

Es wird hiemit bekannt gemacht daß zufolg Obrigkeitlicher Autorisation, den 27. August 1829 vor Uns auf dem Rathhause zu Delsberg zu versteigerung des Holzes aus den obrigkeitlichen Waldungen wird geschritten werden, wie folgt:

Im Envers de Frénois:

205 Bern-Klafter Tannen, Buchen und anderes Holz.

A l'occasion de l'ouverture prochaine de la chasse on rappelle de nouveau aux chasseurs patentés, la défense faite précédemment de chasser dans les limites suivantes pour le Bailliage de Porrentruy.

Ban de chasse.

Les forêts, le grand et petit Fahy, la Combe-ès-Bacheux et le bois bourgeois de Porrentruy, ainsi que les petites forêts comprises dans les limites suivantes; savoir: celles de Courchavon et Mormont, Bois d'Eté, Varrendin et Piley. Depuis la ville de Porrentruy en sus (gauche) du chemin, jusqu'au village de Courchavon; de ce village, par le chemin entre la forêt du gouvernement, dite Fahy d'Hron et celle de Courchavon, dite le Tarrerat, à Mormont; de Mormont, le finage du village entre la forêt de Varrendin et celle dite le Rondat de Bure, le parcours de Courtedoux contre Bure, et le long de la forêt dite Piley, contre la maison du Sr. Saugier; la Combe derrière le bois d'Eté de Courtedoux sur la route vis-à-vis du Creugenat, et la route depuis le Creugenat jusqu'à Porrentruy.

Ce qui sera inséré au Journal du Jura pour la connaissance de chacun.

Porrentruy, le 9 août 1829.

Le Grand-Baillif, Sig. de Diesbach.

Place vacante.

Les aspirans à la place vacante par démission, d'adjudant de place, sont invités à se faire inscrire à la Chancellerie d'Etat, d'ici au 22 août courant, au plus tard.

Chancellerie d'Etat de Berne:

Zeerleder, *Substitut.*

Avis.

Le public est prévenu, qu'ensuite d'autorisation supérieure, il sera le 27 août 1829, à neuf heures du matin, à l'hotel-de ville de Delémont, procédé par nous à la vente des bois ci-après désignés et façonnés dans les forêts du Gouvernement, savoir:

Dans l'Envers de Frénois:

205 toises de Berne, bois de sapin, hêtre et autre bois blanc.

In der Haute-Joux de Courtételle:

232 Klafter Tannenholz.

Im Droit de Folpotat, Ban von Soulce:

454 Klafter Tannen und Buchenholz.

Im Rittenberg, Bann von Zwingen:

18 Klafter Buchenholz.
62 " Tannenholz.
526 Buchene Wellen (Wedelen).
1197 Tannene id.

Im Megolis, Bann von Pleigne:

329 1/4 Klafter Holz.
270 Sagebäume.
69 Wagnerholz.
4275 Wellen (Wedelen) von Buchen und Tannen.

Im Wald von Corban:

100 Klafter Holz.

Die Sagebäume, das Wagnerholz und die Wellen, können nach Frankreich, und das Klafterholz nach den andern Cantonen der Schweiz ausgeführt werden.

Die Liebhaber können die Bedingniße der Steigerung in der Schreiberey des Oberamts einsehen.

Delsberg, den 6. August 1829.

Der Oberamtmann, unterschrieben Fischer.

Dans la Haute-Joux de Courtételle.

232 toises bois de sapin.

Au droit de Folpotat, ban de Soulce:

454 toises bois de sapin et hêtre.

Dans le Rittenberg, ban de Zwingen:

18 toises de hêtre.
62 id. de sapin.
526 fagots de hêtre.
1197 id. de sapin.

Dans le Mégolis, ban de Pleigne.

329 1/4 toises de bois.
270 billes.
69 bois de charronnage.
4275 fagots de hêtre et sapin.

Dans la Côte de Corban:

100 toises de bois.

Les billes, le bois de charronnage et les fagots pourront être exportés en France, et le bois de chauffage, dans les autres Cantons de la Suisse.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente, à la Secrétairerie-baillivale

Delémont, le 6 août 1829.

Le Grand-Baillif, Signé Fischer.

AVIS.

Le public est prévenu, que le Mardi 25 de ce mois, il sera encore vendu à Porrentruy, la quantité de bois suivante:

Forêt de Chêdre, ban de Bonfol: 22 cordes bois de hêtre et 1600 fagots.

Côte de Pleujouze: 33 cordes bois de hêtre et 500 fagots.

Il pourra être fait des mises pour l'exportation à l'étranger, lors de la vente, pour les billes et bois de bâtisse, existant dans la forêt du Fahy, à Porrentruy.

Porrentruy, 9 août 1829.

Le Grand-Baillif, Sig. de Diesbach.

MM. les amateurs de chasse, qui se sont fait inscrire pour obtenir des patentes, pourront venir les retirer au Greffe du Bailliage de Porrentruy, le Vendredi 14 août, dès neuf heures du matin.

Greffe-baillival.

Deux places d'instituteur, vacantes au Gymnase de la ville de Bienne, devant être repourvues après les féries de l'automne prochain; l'une pour l'arithmétique et les mathématiques, avec 1000 liv suis. d'appointement annuel, à vingt-quatre heures d'enseignement par semaine; l'autre pour les langues latines et française, avec 800 liv. de traitement, à dix-huit et au besoin à vingt-une heures de leçons par semaine. MM. les maîtres devront être à même de parler le français et l'allemand.

Les aspirans qui voudront se présenter pour l'une ou l'autre de ces places, devront s'adresser personnellement ou par lettre, avant le 10 septembre prochain, à la direction de cet établissement, chez M. le Ministre Appenzeller, ou au Secrétariat du conseil d'administration, en produisant leurs certificats, et se soumettre à l'examen qui leur sera indiqué postérieurement.

Bienne, le 25 juillet 1829.

Secrétariat du Gymnase.

L'auberge au *Lion-d'or*, à Boncourt, Bailliage de Porrentruy, est à vendre ou à louer, avec ou sans mobilier.

On vendra à des conditions très-avantageuses et avec terme pour le paiement.

S'adresser pour en traiter, à M.e Kohler, Notaire à Porrentruy, ou au propriétaire, audit Boncourt.

Le public est prévenu, que les 24, 25, 26 et 27 août 1829, il sera procédé à l'adjudication publique des meubles et immeubles composant la succession délaissée par feu M. Joseph-Luc L'Hoste, en son vivant, curé de la paroisse des Bois.

Les trois premiers jours sont destinés à la vente *du mobilier*, consistant en meubles-meublans, linge, lits, batterie de cuisine, bétail, fourrage, vins de différentes qualités, etc.

Le jeudi 27, sera employé à l'adjudication *des immeubles*; la récolte à faire sera vendue avec les champs.

Les ventes se feront par le ministère de M. Langel, Secrétaire-Baillival, à la maison curiale de la Paroisse des Bois, et commenceront, chaque jour, à neuf heures du matin.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire à la succession sont priées de les faire connnaître, en s'adressant à M. le Secrétaire-baillival Langel, ou à M. Gouvernon, Lieutenant-baillival et maire de la commune des Bois.

Ceux qui de même pourraient devoir au défunt, et qui n'en auraient point encore fait la déclaration, sont également invités à la faire à l'un ou à l'autre des fonctionnaires ci-dessus dessignés.

MM. les Maires des communes sont priés de donner à leurs administrés connaissance du présent avis.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 4. August 1829.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 19 btz. 5⅗ rap.

Gerste . . .	7 btz.	o rp.	— 9 btz.	o rp.
Haber der Mütt	85 „	o „	— 97	o

Prix des grains au marché de Berne, du 4 août 1829.

Prix moyen du Boisseau

Epeautre égrugé, 19 bz. 5⅗ rap.

Orge . . .	7 bz.	o rp.	— 9 bz.	o rp.
Avoine (le sac)	85 »	o »	— 97	o

Kornmarkt-Preis

Pruntrut, den 13. August 1829.

	Das Bern-Mäß Batz.	Rap.
Mittel-Preis.		
Kernen	18	—
Mischelkorn	13	—
Haber	6	5
Gersten	11	—
Paschi	7	—
Wicken	11	—
Erbsen	—	—

Delsperg, den 12. August 1829.

Kernen	20	—
Roggen	13	—
Gersten	12	—
Erbsen	—	—
nsen	—	—

PRIX DES GRAINS

Porrentruy, du 13 août 1829.

	La mesure de Berne. Batz.	Rap
Prix moyen.		
Epeautre égrugé	18	--
Epeautre mélangé	13	—
Avoine	6	5
Orge	11	—
Boige	7	—
Vesces	11	—
Pois	—	—

Delémont, du 12 août 1829.

Epeautre égrugé	20	—
Seigle	13	—
Orge	12	—
Pois	--	—
Lentilles	—	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre, 12 rap. Pain mi-blanc, 10 rap. Pain bis, 8 rap. Le bœuf, la liv., 21 ½ rap. Le veau, 23 ⅓ rap., Le mouton, 23 rap.

Delémont Pain blanc, la livre, 14 rap. Pain mi-blanc, 13 rap. Pain bis, 10 rp. Le bœuf, la liv. 21 ½ rp. Vache, 15 rp. Le veau 21 ½ rp. Le mouton 22 ½ rp.